



Nombre d'administrateurs en exercice : 7
Date de la convocation : 7/10/26

DELIBERATION DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE DU CCAS DE LILLE

N° 26/30

SEANCE DU : 15 octobre 2026

**PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence),
Micheline GEORGES, Evelynne LEDEZ, Olivier DESROUSSEaux et
Florence COLLET**

EXCUSEE : Justine RATELADE

OBJET : Personnel municipal - Garanties accordées aux titulaires d'un mandat local.

L'article L. 111-4 du code général de la fonction publique permet aux agents publics de bénéficier des garanties accordées aux titulaires de mandats locaux prévues par le code général des collectivités territoriales. Il est proposé de préciser une disposition relative à la rémunération.

Les agents publics qui occupent des fonctions publiques électives bénéficient des garanties accordées aux titulaires de mandats locaux par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ces garanties visent à leur permettre de concilier l'exercice de leur mandat avec leur activité professionnelle (art. L.111-4 du Code général de la fonction publique - CGFP). Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille (art. L.111-12 du CGCT). Sauf mention contraire, les articles visés en infra de la présente délibération sont issus du CGCT.

I. Autorisations d'absence :

Le code général des collectivités territoriales prévoit l'octroi d'autorisations d'absence aux fonctionnaires ou agents contractuels titulaires d'un mandat électif local.

Ces autorisations d'absence sont accordées, de droit, aux agents membres des instances suivantes :

- conseils municipaux (art. L.2123-1) ;
- conseils départementaux (art. L.3123-1) ;
- conseils régionaux (art. L.4135-1) ;
- conseils d'arrondissement de la Ville de Paris ou des communes de Marseille et Lyon (art.L.2511-33) ;
- Assemblée de Corse (art. L.4422-46) ;
- Assemblée de Guyane (art. L.7125-1) ;
- Assemblée de Martinique (art. L.7227-1) ;
- conseils des communautés de communes (art. L.5214-8) ;
- conseils de communautés urbaines (art. L.5215-16) ;
- conseils de communautés d'agglomération (art. L.5216-4) ;
- conseils de métropoles (art. L.5217-7).

En vertu de ces dispositions, l'employeur est tenu de laisser à tout agent membre d'une des assemblées locales précitées le temps nécessaire pour se rendre et participer :

- aux séances plénières de cette assemblée ;
- aux réunions de commissions instituées par délibération dont il est membre,
- aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la collectivité ou l'établissement,
- aux réunions des assemblées, des bureaux et des commissions spécialisées des organismes nationaux où l'agent a été désigné ou élu pour représenter des collectivités territoriales ou des établissements publics en relevant.

En outre, l'employeur doit laisser à l'agent membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour se rendre et participer (art. L.2123-1) :

- aux réunions organisées par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, par le département ou par la région pour représenter la commune,
- aux fêtes légales du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre ainsi qu'aux commémorations, fêtes et journées nationales instituées par décret,
- aux missions accomplies dans le cadre d'un mandat spécial.

Pour bénéficier d'une telle autorisation d'absence, l'agent concerné doit informer son employeur par écrit, dès qu'il en a connaissance, de la date et de la durée de la ou des absences envisagées.

L'employeur est tenu d'accorder les autorisations d'absence demandées, qui sont de droit. En revanche, il n'est pas tenu de payer ce temps d'absence comme temps de travail le temps passé par l'élu à ces séances et réunions.

Il est proposé au comité de gestion de maintenir la rémunération des agents communaux titulaires d'un mandat local pendant les périodes d'autorisation d'absence dont ils bénéficient à ce titre.

II. Crédits d'heures

Indépendamment des autorisations d'absence précitées, les fonctionnaires ou agents contractuels titulaires d'un mandat local peuvent également bénéficier de crédits d'heures, accordés sous certaines conditions.

Ces crédits d'heures permettent à ces agents de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel ils la représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent (art. L.2123-2).

Ils bénéficient :

- aux maires et à leurs adjoints (art. L.2123-2) ;
- aux conseillers municipaux (art. L.2123-2) ;
- au président, vice-président et membres des conseils départementaux (art. L.3123-2) ;
- au président, vice-président et membres des conseils régionaux (art. L.4135-2) ;
- au président et aux conseillers à l'Assemblée de Guyane (art. L.7125-2) ;
- au président et aux conseillers à l'Assemblée de Martinique (art. L.7227-2) ;
- au président du conseil exécutif et aux conseillers exécutifs de Martinique (art. L.7227-2) ;
- aux maires, adjoints au maire et membres d'un conseil d'arrondissement de la Ville de Paris ou des communes de Marseille et Lyon (art. L.2511-33) ;
- aux délégués des communes dans les syndicats de communes et syndicats mixtes (art. L.2123-2) ;
- aux membres du conseil d'une communauté de communes (art. L.5214-8) ;
- aux membres des conseils de communautés urbaines (art. L.5215-16) ;
- aux membres des conseils des communautés d'agglomération (art. L.5216-4) ;
- aux membres des conseils de métropoles (art. L.5217-7).

Les crédits d'heures peuvent également être accordés :

- aux conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation de fonction du maire : crédit d'heures prévu pour les adjoints
- à l'adjoint ou au conseiller municipal qui supplée le maire en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement : crédit d'heures prévu pour les maires, pendant la durée de la suppléance.
- aux membres d'EPCI (art. L. 2123-2 et art. R. 5211-3) :
*Syndicats de communes, syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'EPCI ou syndicats composés uniquement d'EPCI :

- ▪ lorsqu'ils exercent un mandat municipal : les délégués des communes bénéficient du volume d'heures qui leur est ouvert au titre de leur mandat municipal
- ▪ lorsqu'ils n'exercent pas de mandat municipal : le président est assimilé au maire, les vice-présidents sont assimilés aux adjoints au maire, les membres de l'organe délibérant sont assimilés aux conseillers municipaux de la commune la plus peuplée de cet établissement.

*Communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération et conseils de métropoles :

-
- ▪ le président est assimilé au maire,
- ▪ les vice-présidents sont assimilés aux adjoints au maire,
- ▪ les membres de l'organe délibérant sont assimilés aux conseillers municipaux,
- ▪ d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant cet établissement.
-

La durée des crédits d'heures est calculée, forfaitairement et trimestriellement, par référence à la durée hebdomadaire légale du travail, soit 35 heures (art. L.2123-2, L.3123-2, R.2123-5 et R.3123-4).

Les heures non utilisées pendant un trimestre ne sont pas reportables (art. L.2123-2 et L.3123-2).

La date de départ de la période trimestrielle n'est fixée par aucune disposition législative ou réglementaire expresse. Il est proposé que la date de départ de l'utilisation soit le 1er janvier de l'année civile. Les départs des périodes trimestrielles suivantes sont donc le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre.

Pour bénéficier de son crédit d'heures, l'agent concerné doit informer son employeur par écrit, trois jours au moins avant son absence, en précisant (art. R.2123-3, art. R.2123-4, art. R.3123-2 et art. R.4135-2) :

- la date et la durée de l'absence envisagée,
- la durée du crédit d'heures à laquelle il a encore droit au titre du trimestre en cours.

L'employeur est tenu d'accorder l'autorisation d'utiliser le crédit d'heures demandé mais n'est pas tenu de payer ce temps d'absence comme temps de travail (art. L.2123-2, art. L.3123-2 et art. L.4135-2).

Le temps d'absence total ne peut dépasser la moitié de la durée légale du travail de l'agent pour une année civile (art. L. 2123-5, art. L.3123-3 et art. L.4135-3).

Lorsque l'agent travaille à temps partiel, ce crédit d'heures est réduit au prorata du rapport entre la durée annuelle du service à temps partiel et la durée annuelle du travail (1 607 heures) (art. L.2123-1, art. L.3123-1 et art. L.4135-1).

Compte tenu des nécessités du service public de l'enseignement, le service hebdomadaire des personnels enseignants (ex : professeurs d'enseignement artistique) fait l'objet d'un aménagement en début d'année scolaire en vue de prendre en compte ce crédit d'heures (art. R.2123-6).

La durée du crédit d'heures est répartie entre le temps de service effectué en présence des élèves leur incombant statutairement et le temps complémentaire de service dont ils sont redevables.

La partie du crédit d'heures imputable sur le temps du service effectué en présence des élèves est obtenue en pondérant le crédit d'heures par le rapport entre la durée du temps de service effectué en présence des élèves et la durée légale du travail.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis émis par le Comité social territorial réuni le 24 septembre 2026 ;

Il est demandé au Comité de Gestion de bien vouloir :

- **AUTORISER** le maintien de la rémunération des agents communaux titulaires d'un mandat local pendant les périodes d'autorisation d'absence dont ils bénéficient à ce titre ;
- **FIXER** la date de départ des périodes trimestrielles de crédits d'heures au 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

FAIT ET DELIBERE A HELLEMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.
ADOPTES A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

Franck GHERBI

Président de la section hellemmoise

Du CCAS de Lille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Nombre d'administrateurs en exercice : 7
Date de la convocation : 7/10/26

**DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE**

N° 26/31

SEANCE DU : 15 octobre 2026

**PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence),
Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEAUX, et
Florence COLLET**

EXCUSEE : Justine RATELADE

OBJET : Personnel municipal - Primes et indemnités - Ajustements.

Par délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024 modifiée, le comité de gestion a adopté les différents régimes indemnitaires des personnels municipaux. Des ajustements sont nécessaires afin de pyramidaliser le régime indemnitaire et pour tenir compte de la réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale issue des décrets du 10 juin 2026.

Par délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024 modifiée par les délibérations n° 25/40 du 17 décembre 2025, le comité de gestion a fixé les primes et indemnités du personnel municipal.

La présente délibération modifie la délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024 en ce qui concerne sa partie sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et institue un titre XI. relatif à l'indemnité de maniement de fonds pour les régisseurs municipaux.

I. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

Pour les agents relevant du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), deux annexes fixent respectivement les montants standards de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (I.F.S.E.) et les majorations liées à des métiers ayant des sujétions particulières.

Le plafond de l'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise de chaque cadre d'emplois est celui du corps de correspondance de l'État. Le corps de correspondance est déterminé par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié *pris pour l'application de l'article L.714-4 du Code général de la fonction publique*.

Jusqu'à maintenant, les postes au sein de l'organigramme municipal sont répartis en 8 groupes transcendant les 3 catégories hiérarchiques prévues par l'article L.411-2 du Code général de la fonction publique. Les arrêtés portant plafond de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) des corps de correspondance de l'État prévoient 4, 3 et 2 groupes de fonctions, respectivement en catégorie A, B et C.

Il est proposé d'adopter ces groupes afin de faciliter la lisibilité des grilles indemnitaires municipales.

L'encadrement supérieur de la fonction publique territoriale a été réformé en profondeur par cinq décrets du 10 juin 2026 afin de l'aligner sur celui de la fonction publique de l'État. Parmi les évolutions il y a la création d'un régime indemnitaire propre aux emplois fonctionnels administratifs supérieurs qui remplace celui versé actuellement aux agents dont le montant est déterminé en fonction de leur grade.

L'arrêté ministériel du 3 juillet 2026 classe les emplois fonctionnels en 4 niveaux. Les emplois de directeur général des services des communes de plus de 150 000 jusqu'à 400 000 habitants sont classés en niveau 2 ; les emplois de directeur général adjoint des services des communes de plus de 150 000 habitants sont classés en niveau 3.

Le classement des postes est désormais le suivant :

Niveau	Emplois fonctionnels	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
1		Adjoint d'un directeur général adjoint Directeur Directeur-adjoint	Chef de service	Encadrant de proximité
2	Directeur général des services	Adjoint au directeur Chef de service Chef de service adjoint	Responsable d'unité Expert	Agent opérationnel sans encadrement
3	Directeur général adjoint des services	Chef d'unité Adjoint au chef d'unité	Agent gestionnaire de dossier	
4		Chargé de mission Expert		

Dans une logique de prise en compte des évolutions de carrière et de cohérence globale du régime indemnitaire de la collectivité, et à la suite de plusieurs groupes de travail avec les organisations syndicales, il est proposé de modifier certains montants standards d'I.F.S.E. afin de mettre en place un pyramidage du régime indemnitaire tenant compte du grade et de la fonction.

En effet, les montants standards d'I.F.S.E. actuels ne prévoient pas de différences selon les grades en catégorie C ; certains grades de catégorie B ont une I.F.S.E. inférieure à des grades de catégorie C ; et certains cadres d'emplois de catégorie A sont faiblement valorisés au travers de leur I.F.S.E..

L'annexe n° 1 de la présente délibération remplace l'annexe n° 1 modifiée de la délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024.

Selon le corps de correspondance de l'État, un plafond différent est prévu pour les agents ayant un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

L'annexe n° 2 modifiée de la délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024 est modifiée en ce qu'elle crée une majoration métier pour les dessinateurs, qui bénéficiaient auparavant d'un montant d'I.F.S.E. différent, et revalorise la majoration métier du service du stationnement.

II. Indemnité de maniement de fonds

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par l'arrêté du 27 août 2015 *pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat*.

Cet arrêté a été modifié par un arrêté ministériel du 21 janvier 2025 ajoutant à la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le R.I.F.S.E.E.P., l'indemnité de maniement de fonds prévue par l'article R. 1617-5-2 du code général des collectivités territoriales. Cette indemnité permet de reconnaître la responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes.

Il est proposé au comité de gestion d'instaurer cette indemnité de maniement des fonds dont le montant est déterminé par l'arrêté du 28 mai 1993 *modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents*.

L'indemnité est versée en une fois à l'issue de l'année civile considérée pour son versement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 1617-5-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 714-4. ;

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article L. 714-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté RDFF1519795A du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté BUDR9304137A du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024 modifiée relative aux primes et indemnités du personnel municipal ;

Vu l'avis du comité social territorial consulté le 24 septembre 2026 ;

Il est demandé au Comité de Gestion de bien vouloir :

- **ADOPTER**, à compter du 1^{er} novembre 2026, les montants standards d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise fixés en annexes 1 et 2 de la présente délibération, en remplacement des montants prévus actuellement ;
- **ADOPTER** automatiquement en cas d'évolution des plafonds de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des corps de référence de l'État les nouveaux montants de ceux-ci ;
- **AUTORISER** la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds instituée par l'article R. 1617-5-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DIRE** qu'au 1^{er} novembre 2026 les autres dispositions de la délibération n° 24/38 du 12 décembre 2024 modifiée restent en vigueur ;
- **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 012, articles 64118 et 64138 de nos documents budgétaires.

FAIT ET DELIBERE A HELLEMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.
ADOPTÉES A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
Franck GHERBI
Président de la section hellemmoise
Du CCAS de Lille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

VILLE DE LILLE

Annexe 1

Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise

Montants standards bruts mensuels

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2026

Emplois fonctionnels

Cat	Niveau des emplois		Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Emplois supérieurs	Arrêté de référence : PRMX2233010A	Directeur général des services	2	3 500,00 €	2	8 416,67 €	
			Directeur général adjoint des services	3	2 000,00 €	3	6 416,67 €	

Le classement des emplois est fait par l'arrêté ATDB2517727A - Arrêté du 3 juillet 2026 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n°2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Filière administrative

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Administrateurs territoriaux	Administrateur du 3e grade	Responsable d'une direction	A1	1 904,00 €	1	5 250,00 €	
		Administrateur du grade transitoire	Responsable d'une direction	A1	1 904,00 €	1	5 250,00 €	
		Administrateur du 2e grade	Responsable d'une direction	A1	1 750,00 €	1	5 250,00 €	
			Responsable d'un service	A2	1 698,00 €	2	4 766,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	1 630,00 €	4	3 783,33 €	
		Administrateur du 1er grade	Responsable d'une direction	A1	1 400,00 €	1	5 250,00 €	
			Responsable d'un service	A2	1 347,00 €	2	4 766,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	1 279,00 €	4	3 783,33 €	
	Attachés territoriaux	Attaché hors classe Directeur territorial (en extinction)	Responsable d'une direction	A1	733,00 €	1	3 017,50 €	1 859,17 €
			Responsable d'un service	A2	680,00 €	2	2 677,50 €	1 433,75 €
			Responsable d'une unité	A3	612,00 €	3	2 125,00 €	1 193,33 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	560,00 €	4	1 700,00 €	930,00 €
		Attaché principal	Responsable d'une direction	A1	703,00 €	1	3 017,50 €	1 859,17 €
			Responsable d'un service	A2	650,00 €	2	2 677,50 €	1 433,75 €
			Responsable d'une unité	A3	582,00 €	3	2 125,00 €	1 193,33 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	530,00 €	4	1 700,00 €	930,00 €
		Attaché	Responsable d'une direction	A1	673,00 €	1	3 017,50 €	1 859,17 €
			Responsable d'un service	A2	620,00 €	2	2 677,50 €	1 433,75 €
			Responsable d'une unité	A3	552,00 €	3	2 125,00 €	1 193,33 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	500,00 €	4	1 700,00 €	930,00 €
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1re classe	Faisant fonction de chef de service	B1	490,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	452,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	400,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
		Rédacteur principal de 2e classe	Faisant fonction de chef de service	B1	460,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	422,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	370,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
		Rédacteur	Faisant fonction de chef de service	B1	427,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	389,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	337,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

Filière technique

jusqu'au 31 décembre 2026

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général	Responsable d'une direction	A1	1 331,00 €	1	4 760,00 €	3 570,00 €
			Responsable d'une direction	A1	1 149,00 €	1	4 760,00 €	3 570,00 €
			Responsable d'un service	A2	1 096,00 €	2	4 165,00 €	3 124,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	1 028,00 €	4	3 527,50 €	2 645,83 €
		Ingénieur en chef	Responsable d'une direction	A1	813,00 €	1	4 760,00 €	3 570,00 €
			Responsable d'un service	A2	760,00 €	2	4 165,00 €	3 124,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	692,00 €	4	3 527,50 €	2 645,83 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	692,00 €	4	3 527,50 €	2 645,83 €
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe	Responsable d'une direction	A1	1 262,00 €	1	3 910,00 €	2 737,50 €
			Responsable d'un service	A2	1 209,00 €	2	3 357,50 €	2 350,00 €
			Responsable d'une unité	A3	1 141,00 €	3	3 000,00 €	2 099,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	1 118,00 €	4	2 620,83 €	1 834,58 €
		Ingénieur principal	Responsable d'une direction	A1	998,00 €	1	3 910,00 €	2 737,50 €
			Responsable d'un service	A2	945,00 €	2	3 357,50 €	2 350,00 €
			Responsable d'une unité	A3	877,00 €	3	3 000,00 €	2 099,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	854,00 €	4	2 620,83 €	1 834,58 €
		Ingénieur	Responsable d'une direction	A1	812,00 €	1	3 910,00 €	2 737,50 €
			Responsable d'un service	A2	759,00 €	2	3 357,50 €	2 350,00 €
			Responsable d'une unité	A3	692,00 €	3	3 000,00 €	2 099,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	668,00 €	4	2 620,83 €	1 834,58 €
B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1re classe	Faisant fonction de chef de service	B1	630,00 €	1	1 638,33 €	1 146,67 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	592,00 €	2	1 548,33 €	1 083,75 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	539,00 €	3	1 458,33 €	1 020,83 €
		Technicien principal de 2e classe	Faisant fonction de chef de service	B1	576,00 €	1	1 638,33 €	1 146,67 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	538,00 €	2	1 548,33 €	1 083,75 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	485,00 €	3	1 458,33 €	1 020,83 €
		Technicien	Faisant fonction de chef de service	B1	499,00 €	1	1 638,33 €	1 146,67 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	461,00 €	2	1 548,33 €	1 083,75 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	406,00 €	3	1 458,33 €	1 020,83 €
	Arrêté de référence TREK2131853A	Agent de maîtrise principal	Avec responsabilité d'encadrement	C1	366,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	336,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Agent de maîtrise	Avec responsabilité d'encadrement	C1	346,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	316,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	Avec responsabilité d'encadrement	C1	366,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	336,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Agent de maîtrise	Avec responsabilité d'encadrement	C1	346,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	316,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

Filière technique

à partir du 1er janvier 2027

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général	Responsable d'une direction	A1	1 331,00 €	1	5 250,00 €	
			Responsable d'une direction	A1	1 149,00 €	1	5 250,00 €	
			Responsable d'un service	A2	1 096,00 €	2	4 766,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	1 028,00 €	4	3 783,33 €	
		Ingénieur en chef	Responsable d'une direction	A1	813,00 €	1	5 250,00 €	
			Responsable d'un service	A2	760,00 €	2	4 766,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	692,00 €	4	3 783,33 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	692,00 €	4	3 783,33 €	
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe	Responsable d'une direction	A1	1 262,00 €	1	3 910,00 €	2 737,50 €
			Responsable d'un service	A2	1 209,00 €	2	3 357,50 €	2 350,00 €
			Responsable d'une unité	A3	1 141,00 €	3	3 000,00 €	2 099,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	1 118,00 €	4	2 620,83 €	1 834,58 €
		Ingénieur principal	Responsable d'une direction	A1	998,00 €	1	3 910,00 €	2 737,50 €
			Responsable d'un service	A2	945,00 €	2	3 357,50 €	2 350,00 €
			Responsable d'une unité	A3	877,00 €	3	3 000,00 €	2 099,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	854,00 €	4	2 620,83 €	1 834,58 €
		Ingénieur	Responsable d'une direction	A1	812,00 €	1	3 910,00 €	2 737,50 €
			Responsable d'un service	A2	759,00 €	2	3 357,50 €	2 350,00 €
			Responsable d'une unité	A3	692,00 €	3	3 000,00 €	2 099,17 €
			Technicité/sujétion particulière	A4	668,00 €	4	2 620,83 €	1 834,58 €
	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1re classe	Faisant fonction de chef de service	B1	630,00 €	1	1 638,33 €	1 146,67 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	592,00 €	2	1 548,33 €	1 083,75 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	539,00 €	3	1 458,33 €	1 020,83 €
		Technicien principal de 2e classe	Faisant fonction de chef de service	B1	576,00 €	1	1 638,33 €	1 146,67 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	538,00 €	2	1 548,33 €	1 083,75 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	485,00 €	3	1 458,33 €	1 020,83 €
		Technicien	Faisant fonction de chef de service	B1	499,00 €	1	1 638,33 €	1 146,67 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	461,00 €	2	1 548,33 €	1 083,75 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	406,00 €	3	1 458,33 €	1 020,83 €
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	Avec responsabilité d'encadrement	C1	366,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	336,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Agent de maîtrise	Avec responsabilité d'encadrement	C1	346,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	316,00 €	2	900,00 €	562,50 €
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Filière médico-sociale

Sous filière sociale

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller hors classe socio-éducatif	Responsable d'une direction	A1	764,00 €	1	2 125,00 €	- €
			Responsable d'un service	A2	711,00 €	2	1 700,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	643,00 €	2	1 700,00 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	620,00 €	2	1 700,00 €	- €
		Conseiller supérieur socio-éducatif	Responsable d'une direction	A1	734,00 €	1	2 125,00 €	- €
			Responsable d'un service	A2	681,00 €	2	1 700,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	613,00 €	2	1 700,00 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	590,00 €	2	1 700,00 €	- €
		Conseiller socio-éducatif	Responsable d'une direction	A1	704,00 €	1	2 125,00 €	- €
			Responsable d'un service	A2	651,00 €	2	1 700,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	583,00 €	2	1 700,00 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	560,00 €	2	1 700,00 €	- €
	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Responsable d'une direction	A1	674,00 €	1	1 623,33 €	- €
			Responsable d'un service	A2	621,00 €	2	1 275,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	553,00 €	2	1 275,00 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	530,00 €	2	1 275,00 €	- €
		Assistant socio-éducatif	Responsable d'une direction	A1	644,00 €	1	1 623,33 €	- €
			Responsable d'un service	A2	591,00 €	2	1 275,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	523,00 €	2	1 275,00 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	500,00 €	2	1 275,00 €	- €
	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Responsable d'une direction	A1	674,00 €	1	1 166,67 €	- €
			Responsable d'un service	A2	621,00 €	2	1 125,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	553,00 €	3	1 083,33 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	530,00 €	3	1 083,33 €	- €
		Educateur de jeunes enfants	Responsable d'une direction	A1	644,00 €	1	1 166,67 €	- €
			Responsable d'un service	A2	591,00 €	2	1 125,00 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	523,00 €	3	1 083,33 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	500,00 €	3	1 083,33 €	- €
B	Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	Faisant fonction de chef de service	B1	460,00 €	1	750,00 €	429,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	422,00 €	2	667,50 €	405,00 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	370,00 €	2	667,50 €	405,00 €
		Moniteur-éducateur et intervenant	Faisant fonction de chef de service	B1	427,00 €	1	750,00 €	429,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	389,00 €	2	667,50 €	405,00 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	337,00 €	2	667,50 €	405,00 €
C	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1re classe	Avec responsabilité d'encadrement	C1	297,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	267,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		ATSEM principal de 2e classe	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

C	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	297,00 €	1	945,00 €	590,83 €		
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	267,00 €	2	900,00 €	562,50 €		
		Agent social principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €		
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €		
	Arrêté de référence RDFF1409306A	Agent social	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €		
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €		

Filière médico-sociale

Sous filière médico-technique

A	Biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux	Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	A2	940,00 €	2	3 910,00 €	
		Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	A2	824,00 €	2	3 910,00 €	
		Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	A2	794,00 €	2	3 910,00 €	
	Arrêté de référence AGRS1826866A						

Filière médico-sociale

Sous filière médico-sociale

A	Médecins territoriaux Arrêté de référence SSAR1820317A	Médecin hors classe		A2	1 400,00 €	1	3 598,33 €	
		Médecin de 1re classe		A2	1 200,00 €	1	3 598,33 €	
		Médecin de 2e classe		A2	1 000,00 €	1	3 598,33 €	
	Psychologues territoriaux Arrêté de référence JUST2207239A	Psychologue hors classe	Responsable d'une direction	A1	734,00 €	1	2 125,00 €	
			Responsable d'un service	A2	681,00 €	2	1 700,00 €	
			Responsable d'une unité	A3	613,00 €	2	1 700,00 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	590,00 €	2	1 700,00 €	
		Psychologue de classe normale	Responsable d'une direction	A1	704,00 €	1	2 125,00 €	
			Responsable d'un service	A2	651,00 €	2	1 700,00 €	
			Responsable d'une unité	A3	583,00 €	2	1 700,00 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	560,00 €	2	1 700,00 €	
	Sage-femmes territoriales Arrêté de référence CPAF1936225A	Sage-femme hors classe	Responsable d'une direction	A1	764,00 €	1	2 125,00 €	
			Responsable d'un service	A2	711,00 €	2	1 700,00 €	
			Responsable d'une unité	A3	643,00 €	2	1 700,00 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	620,00 €	2	1 700,00 €	
		Sage-femme de classe normale	Responsable d'une direction	A1	734,00 €	1	2 125,00 €	
			Responsable d'un service	A2	681,00 €	2	1 700,00 €	
			Responsable d'une unité	A3	613,00 €	2	1 700,00 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	590,00 €	2	1 700,00 €	
	Cadres territoriaux de santé paramédicaux (décret n° 2016-336) Arrêté de référence CPAF1936225A	Cadre supérieur de santé	Responsable d'un service	A2	681,00 €	1	2 125,00 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	590,00 €	2	1 700,00 €	
		Cadre de santé	Responsable d'un service	A2	651,00 €	1	2 125,00 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	560,00 €	2	1 700,00 €	
	Puéricultrices territoriales (décret n° 2014-923) Arrêté de référence CPAF1936226A	Puéricultrice territoriale hors classe	Responsable d'un service	A2	715,00 €	1	1 623,33 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	A4	560,00 €	2	1 275,00 €	
		Puéricultrice territoriale	Responsable d'un service	A2	685,00 €	1	1 623,33 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	A4	530,00 €	2	1 275,00 €	
	Infirmiers en soins généraux Arrêté de référence CPAF1936226A	Infirmier en soins généraux hors classe	Responsable d'un service	A2	621,00 €	1	1 623,33 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	A4	530,00 €	2	1 275,00 €	
		Infirmier en soins généraux	Responsable d'un service	A2	591,00 €	1	1 623,33 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	A4	500,00 €	2	1 275,00 €	
	Masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes territoriaux Arrêté de référence CPAF1936226A	Hors classe		A4	530,00 €	2	1 275,00 €	
		Classe normale		A4	500,00 €	2	1 275,00 €	
	Pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthoptiste, technicien de laboratoire médical, manipulateur d'électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie hospitalière et diététicien Arrêté de référence CPAF1936226A	Hors classe		A4	530,00 €	2	1 275,00 €	
		Classe normale		A4	500,00 €	2	1 275,00 €	
B	Auxiliaires de puériculture Arrêté de référence DFF1613062A	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		B2	408,00 €	2	667,50 €	405,00 €
		Auxiliaire de puériculture de classe normale		B2	378,00 €	2	667,50 €	405,00 €
	Aides-soignants territoriaux Arrêté de référence DFF1613062A	Aide-soignant de classe supérieure		B2	408,00 €	2	667,50 €	405,00 €
		Aide-soignant de classe normale		B2	378,00 €	2	667,50 €	405,00 €
C	Auxiliaires de soins	Auxiliaire de soins principal de 1re cl		C2	396,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

Arrêté de référence RDFF1409306A	Auxiliaire de soins principal de 2e cl	C2	376,00 €	2	900,00 €	562,50 €
-------------------------------------	--	----	----------	---	----------	----------

Filière médico-sociale

Sous filière médico-sociale

Cadres d'emplois en extinction

A	Puéricultrices cadres territoriaux de santé (décret n° 92-857) Arrêté de référence CPAF1936225A	Tous grades	Directrice de crèche	3	685,00 €	1	2 125,00 €	
			Puéricultrice	5	426,00 €	2	1 700,00 €	
	Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (décret n° 2003-676) Arrêté de référence CPAF1936225A	Infirmier cadre de santé		3	685,00 €	1	2 125,00 €	
			Technicien paramédical cadre de santé	5	426,00 €	2	1 700,00 €	
	Puéricultrices territoriales (décret n° 92-859) Arrêté de référence CPAF1936225A	Tous grades	Directrice de crèche	3	685,00 €	1	1 623,33 €	
			Puéricultrice	5	426,00 €	2	1 275,00 €	
B	Infirmiers territoriaux (décret n° 92-861) Arrêté de référence RDFF1613062A	Tous grades	Avec responsabilité d'encadrement	5	438,00 €	1	750,00 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	6	356,00 €	2	667,50 €	
	Techniciens paramédicaux (décret n° 2013-262) Arrêté de référence RDFF1613062A	Tous grades	Affectés en résidence de retraite	6	438,00 €	2	667,50 €	
			Affecté hors résidence de retraite	6	356,00 €	2	667,50 €	

Filière culturelle

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conservateur en chef du patrimoine	Responsable d'une direction	A1	1 025,00 €	1	3 910,00 €	
			Responsable d'un service	A2	972,00 €	2	3 357,50 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	904,00 €	4	2 620,83 €	
		Conservateur du patrimoine	Responsable d'une direction	A1	733,00 €	1	3 910,00 €	
			Responsable d'un service	A2	680,00 €	2	3 357,50 €	
			Responsable d'une unité	A3	612,00 €	3	2 870,83 €	
	Technicité/sujétion particulière		A4	560,00 €	4	2 620,83 €		
	Arrêté de référence MICB172552A							
	Conservateurs territoriaux des bibliothèques	Conservateur en chef des bibliothèques	Responsable d'une direction	A1	1 025,00 €	1	2 620,83 €	
			Responsable d'un service	A2	972,00 €	2	2 479,17 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	904,00 €	4	2 479,17 €	
		Conservateur des bibliothèques	Responsable d'une direction	A1	733,00 €	1	2 620,83 €	
			Responsable d'un service	A2	680,00 €	2	2 479,17 €	
			Responsable d'une unité	A3	612,00 €	3	2 479,17 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	560,00 €	4	2 479,17 €	
		Arrêté de référence ESRH1733503A						
	Bibliothécaires territoriaux	Bibliothécaire principal	Responsable d'une direction	A1	703,00 €	1	2 479,17 €	
			Responsable d'un service	A2	650,00 €	2	2 266,67 €	
			Responsable d'une unité	A3	582,00 €	2	2 266,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	530,00 €	2	2 266,67 €	
Bibliothécaire		Responsable d'une direction	A1	673,00 €	1	2 479,17 €		
		Responsable d'un service	A2	620,00 €	2	2 266,67 €		
		Responsable d'une unité	A3	552,00 €	2	2 266,67 €		
		Technicité/sujétion particulière	A4	500,00 €	2	2 266,67 €		
Arrêté de référence ESRH1733503A								
	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation principal	Responsable d'une direction	A1	703,00 €	1	2 479,17 €	
			Responsable d'un service	A2	650,00 €	2	2 266,67 €	
			Responsable d'une unité	A3	582,00 €	2	2 266,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	530,00 €	2	2 266,67 €	
	Arrêté de référence ESRH1733503A	Attaché de conservation	Responsable d'une direction	A1	673,00 €	1	2 479,17 €	
			Responsable d'un service	A2	620,00 €	2	2 266,67 €	
			Responsable d'une unité	A3	552,00 €	2	2 266,67 €	
			Technicité/sujétion particulière	A4	500,00 €	2	2 266,67 €	
	Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 1re catégorie		A2	396,00 €	2	2 811,42 €	2 108,58 €
		Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 2e catégorie		A2	366,00 €	2	2 811,42 €	2 108,58 €
	Arrêté de référence RDFF1509522A							

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

B	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1re classe	Faisant fonction de chef de service	B1	490,00 €	1	1 393,33 €	
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	452,00 €	2	1 246,67 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	400,00 €	2	1 246,67 €	
		Assistant principal de 2e classe	Faisant fonction de chef de service	B1	460,00 €	1	1 393,33 €	
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	422,00 €	2	1 246,67 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	370,00 €	2	1 246,67 €	
		Assistant de conservation	Faisant fonction de chef de service	B1	427,00 €	1	1 393,33 €	
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	389,00 €	2	1 246,67 €	
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	337,00 €	2	1 246,67 €	
	Arrêté de référence ESRH1733503A							
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
	Arrêté de référence MCCB1638063A	Adjoint	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Filière sportive

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
A	Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller principal des APS	Responsable d'une direction	A1	703,00 €	1	2 400,00 €	- €
			Responsable d'un service	A2	650,00 €	2	1 916,67 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	582,00 €	2	1 916,67 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	530,00 €	2	1 916,67 €	- €
		Conseiller des APS	Responsable d'une direction	A1	673,00 €	1	2 400,00 €	- €
			Responsable d'un service	A2	620,00 €	2	1 916,67 €	- €
			Responsable d'une unité	A3	552,00 €	2	1 916,67 €	- €
			Technicité/sujétion particulière	A4	500,00 €	2	1 916,67 €	- €
B	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1re classe	Faisant fonction de chef de service	B1	490,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	452,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	400,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
		Educateur principal de 2e classe	Faisant fonction de chef de service	B1	460,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	422,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	370,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
		Educateur	Faisant fonction de chef de service	B1	427,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	389,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	337,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
C	Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Opérateur principal	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Opérateur qualifié	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Opérateur	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202631-DE

Filière animation

Cat	Cadre d'emplois	Grade	Fonction	Groupe	IFSE mensuelle brute standard	Plafond du corps de correspondance à l'Etat		
						Groupe	Montant mensuel brut	Montant mensuel brut si concession logement pour nécessité absolue de service
B	Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1re classe	Faisant fonction de chef de service	B1	490,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	452,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	400,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
		Animateur principal de 2e classe	Faisant fonction de chef de service	B1	460,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	422,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	370,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
		Animateur	Faisant fonction de chef de service	B1	427,00 €	1	1 456,67 €	669,17 €
			Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau d'encadrement	B2	389,00 €	2	1 334,58 €	601,67 €
			Sans responsabilité d'encadrement	B3	337,00 €	3	1 220,83 €	555,83 €
C	Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1re cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	277,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	247,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint d'animation principal de 2e cl	Avec responsabilité d'encadrement	C1	257,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	227,00 €	2	900,00 €	562,50 €
		Adjoint d'animation	Avec responsabilité d'encadrement	C1	237,00 €	1	945,00 €	590,83 €
			Sans responsabilité d'encadrement	C2	207,00 €	2	900,00 €	562,50 €



Nombre d'administrateurs en exercice : 7
Date de la convocation : 7/10/26

**DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE**

N° 26/32

SEANCE DU : 15 octobre 2026

**PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (vioconférence),
Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEAUX et
FLORENCE collet**

EXCUSEE : Justine RATELADE

OBJET : Personnel municipal - Fixation des taux d'avancement.

L'article L.522-27 du code général de la fonction publique dispose que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial. Suite à une évolution réglementaire relative aux cadres d'emplois relevant du "Nouvel espace statutaire" de la catégorie B et à la réforme du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, il est proposé d'actualiser les taux de promotion pour ces grades.

Conformément aux dispositions de l'article L. 522-27 du Code général de la fonction publique, le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux (à l'exception des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale - décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006) pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Depuis 2007, par plusieurs délibérations, le comité de gestion a fixé les ratios d'avancements pour les grades considérés.

Le principe retenu est le suivant :

Avancement	Taux de promotion
à un échelon spécial	100,00 %
à un grade après examen professionnel	
- catégories A et B	67,00 %
- catégorie C	100,00 %
à un grade au choix	25,00 %
au grade d'agent de maitrise principal	77,26 %

Jusqu'à la publication du décret n° 2025-1098 du 19 novembre 2025 *relatif aux modalités d'avancement de grade des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale*, les avancements de grade au sein des cadres d'emplois relevant du « Nouvel espace statutaire » de la catégorie B étaient régis par un mécanisme de liaison entre les avancements au choix et ceux prononcés suite à examen professionnel. Ce mécanisme étant supprimé, il convient d'actualiser le tableau des taux d'avancement.

Le décret n° 2026-483 du 10 juin 2026 *modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux* a changé les libellés des grades du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et les conditions d'avancement. Il y a lieu d'actualiser le tableau.

Lorsque le nombre de possibilités calculé n'est pas un entier, le nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus à un avancement de grade est arrondi à l'entier supérieur.

Les tableaux annuels d'avancement de chaque grade sont établis dans le respect des lignes directrices de gestion.

Le Comité Social Territorial a été consulté lors de ses réunions du 12 février et 24 septembre 2026.

Il est demandé au Comité de gestion de bien vouloir :

- **ADOPTER** les taux de promotions déterminant le nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus à un avancement de grade fixés en annexe ;

- **PERMETTRE**, autant que besoin, que le nombre maximum de fonctionnaires susceptibles d'être promus soit arrondi à l'entier supérieur lorsque le nombre de possibilités calculé n'est pas un entier ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012, article 64111.

FAIT ET DELIBERE A HELLEMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.
ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
Franck GHERBI
Président de la section hellemmoise
Du CCAS de Lille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Cadre d'emplois
GradeTaux
d'avancement**Filière administrative**

Administrateurs territoriaux	A
Administrateur du 3e grade	25,00%
Administrateur du 2e grade	25,00%
Attachés territoriaux	A
Attaché hors classe - échelon spécial	100,00%
Attaché hors classe	25,00%
Attaché principal - avec examen professionnel	67,00%
Attaché principal - au choix	25,00%
Rédacteurs territoriaux	B
Rédacteur principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Rédacteur principal de 1re classe - au choix	25,00%
Rédacteur principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Rédacteur principal de 2e classe - au choix	25,00%
Adjoint administratifs territoriaux	C
Adjoint administratif principal de 1re classe	25,00%
Adjoint administratif principal de 2e classe - avec examen professionnel	100,00%
Adjoint administratif principal de 2e classe - au choix	25,00%

Filière technique

Ingénieurs en chef territoriaux	A
Ingénieur général de classe exceptionnelle	25,00%
Ingénieur général	25,00%
Ingénieur en chef hors classe	25,00%
Ingénieurs territoriaux	A
Ingénieur hors classe - échelon spécial	100,00%
Ingénieur hors classe	25,00%
Ingénieur principal	25,00%
Techniciens territoriaux	B
Technicien principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Technicien principal de 1re classe - au choix	25,00%
Technicien principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Technicien principal de 2e classe - au choix	25,00%
Agents de maîtrise territoriaux	C
Agent de maîtrise principal	77,26%
Adjoint techniques territoriaux	C
Adjoint technique principal de 1re classe	25,00%
Adjoint technique principal de 2e classe - avec examen professionnel	100,00%
Adjoint technique principal de 2e classe - au choix	25,00%

Filière médico-sociale - secteur médical

Biologistes, vétérinaires et pharmaciens	
Biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe exceptionnelle - avec examen professionnel	67,00%
Biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe	25,00%
Médecins territoriaux	A
Médecins territoriaux - échelon spécial	100,00%
Médecin hors classe	25,00%
Médecin de 1re classe	25,00%
Psychologues territoriaux	A
Psychologue hors classe	25,00%
Sages-femmes territoriales	A
Sage-femme hors classe	25,00%
Puéricultrices cadres territoriaux de santé (décret 92-857) - en extinction	A
Puéricultrice cadre supérieur de santé - avec examen professionnel	67,00%

Cadre territoriaux de santé paramédicaux (décret 2016-336)	
Cadre supérieur de santé - avec examen professionnel	
Puéricultrice territoriales (décret 92-859) - en extinction	A
Puéricultrice de classe supérieure	25,00%
Puéricultrices territoriales (décret 2014-923)	A
Puéricultrice hors classe	25,00%
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A
Infirmier en soins généraux hors classe	25,00%
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux	A
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens hors classe	25,00%
Infirmiers territoriaux (décret 92-861) - en extinction	B
Infirmier de classe supérieure	25,00%
Techniciens paramédicaux territoriaux (décret 2013-262) - en extinction	B
Technicien paramédical de classe supérieure	25,00%
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	25,00%
Aides-soignants territoriaux	B
Aide-soignant de classe supérieure	25,00%
Auxiliaires de soins territoriaux	C
Auxiliaire de soins principal de 1re classe	25,00%
Filière médico-sociale - secteur social	
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	A
Conseiller hors classe socio-éducatif	25,00%
Conseiller supérieur socio-éducatif	25,00%
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle - avec examen professionnel	67,00%
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle - au choix	25,00%
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - avec examen professionnel	67,00%
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - au choix	25,00%
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	B
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal - avec examen professionnel	67,00%
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal - au choix	67,00%
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C
Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	25,00%
Agents sociaux territoriaux	C
Agent social principal de 1re classe	25,00%
Agent social principal de 2e classe - avec examen professionnel	100,00%
Agent social principal de 2e classe - au choix	25,00%
Filière culturelle - secteur patrimoine et bibliothèque	
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A
Conservateurs du patrimoine en chef	25,00%
Conservateurs territoriaux de bibliothèques	A
Conservateur de bibliothèque en chef	25,00%
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A
Attaché principal de conservation du patrimoine - avec examen professionnel	67,00%
Attaché principal de conservation du patrimoine - au choix	25,00%
Bibliothécaires territoriaux	A
Bibliothécaire principal - avec examen professionnel	67,00%
Bibliothécaire principal - au choix	25,00%

Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant de conservation principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Assistant de conservation principal de 1re classe - au choix	25,00%
Assistant de conservation principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Assistant de conservation principal de 2e classe - au choix	25,00%
Adjoints territoriaux du patrimoine	C
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe	25,00%
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe - avec examen professionnel	100,00%
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe - au choix	25,00%
Filière culturelle - secteur enseignement artistique	
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	A
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re catégorie	25,00%
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A
Professeur d'enseignement artistiques hors classe	25,00%
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B
Assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1re classe - au choix	25,00%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe - au choix	25,00%
Filière sportive	
Conseillers territoriaux des APS	A
Conseiller principal des APS - avec examen professionnel	67,00%
Conseiller principal des APS - au choix	25,00%
Educateurs territoriaux des APS	B
Educateur principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Educateur principal de 1re classe - au choix	25,00%
Educateur principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Educateur principal de 2e classe - au choix	25,00%
Opérateurs territoriaux des APS	C
Opérateur principal	25,00%
Opérateur qualifié	25,00%
Filière police municipale	
Directeurs de police municipale	A
Directeur principal de police municipale	25,00%
Chefs de service de police municipale	B
Chef de service de police municipale principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Chef de service de police municipale principal de 1re classe - au choix	25,00%
Chef de service de police municipale principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Chef de service de police municipale principal de 2e classe - au choix	25,00%
Agents de police municipale	C
Brigadier chef principal	Pas de taux
Gardes champêtres	C
Garde champêtre chef principal	25,00%
Filière animation	
Animateurs territoriaux	B
Animateur principal de 1re classe - avec examen professionnel	67,00%
Animateur principal de 1re classe - au choix	25,00%
Animateur principal de 2e classe - avec examen professionnel	67,00%
Animateur principal de 2e classe - au choix	25,00%
Adjoints territoriaux d'animation	C
Adjoint d'animation principal de 1re classe	25,00%
Adjoint d'animation principal de 2e classe - avec examen professionnel	100,00%
Adjoint d'animation principal de 2e classe - au choix	25,00%



Nombre d'administrateurs en exercice : 7
Date de la convocation : 7/10/26

**DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE**

N° 26/33

SEANCE DU : 15 octobre 2026

**PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence),
Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEAUX et
Florence COLLET**

EXCUSEE : Justine RATELADE

OBJET : Personnel municipal - RTT

La délibération n° 21/25 du 30 juin 2021 fixe les organisations du temps de travail. Les agents dont le cycle de travail est organisé sur la base de 39 heures par semaines bénéficient de 23 jours de RTT. Les dispositions actuelles prévoient une journée de RTT obligatoire mensuelle. Il est proposé de supprimer cette obligation à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après avis du Comité Technique Paritaire réuni le 10 juin 2021, le comité de gestion a, par sa délibération n° 21/25 du 30 juin 2021, fixé la durée annuelle du travail et l'organisation des temps du personnel municipal.

Au titre 4 de cette délibération, il est prévu que :

« Les cadres A sont tenus d'utiliser au moins 1 jour de RTT durant le mois générateur. A défaut, il ne peut être reporté. ».

Il est proposé de supprimer cette disposition du règlement intérieur et de permettre aux bénéficiaires de RTT d'utiliser ces jours sur l'ensemble de leur temps de présence dans la collectivité au titre de l'année civile génératrice.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 21/25 du 30 juin 2021 ;

Vu l'avis du comité social territorial du 24 septembre 2026 ;

Il est demandé au Comité de Gestion de bien vouloir :

- **AUTORISER**, à compter du 1^{er} janvier 2027, la modification de la délibération n° 21/25 du 30 juin 2021 en supprimant l'obligation d'utilisation au moins un jour de RTT durant le mois générateur prévue par le titre 4.

FAIT ET DELIBERE A HELLEMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.
ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
Franck GHERBI
Président de la section hellemmoise
Du CCAS de Lille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Nombre d'administrateurs en exercice : 7
Date de la convocation : 7/10/26

DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE

N° 26/34

SEANCE DU : 15 octobre 2026

PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence), Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEAUX et Florence COLLET

EXCUSEE : Justine RATELADE

Objet : Personnel municipal - Composition et fonctionnement des instances consultatives du personnel à compter du 1^{er} janvier 2027.

Les élections professionnelles dans la fonction publique auront lieu le 10 décembre 2026. Au moins six mois avant la date du scrutin, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public auprès duquel sont placées les instances représentatives du personnel détermine le nombre de représentants du personnel au sein de celles-ci. Il est demandé au comité de gestion de décider la mise en place d'instances partagées entre la commune et ses établissements et de déterminer le nombre de sièges de représentants du personnel dans les différentes instances.

Le Code général de la fonction publique (CGFP) prévoit la mise en place de plusieurs instances consultatives relatives à la gestion du personnel :

- une commission administrative paritaire pour chaque catégorie de personnels titulaires (article L.261-2 et suivants) ;
- une commission consultative paritaire pour les personnels contractuels (article L.272-2)
- un comité social territorial (article L.251-5) et une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (article L.251-9).

La date du scrutin concernant le renouvellement des membres représentant le personnel dans les instances consultatives a été fixée au 10 décembre 2026 par arrêté ministériel du 2 juillet 2025.

C'est un temps important de la vie démocratique de notre collectivité et il est essentiel pour la bonne représentativité des représentants du personnel que la participation aux différents scrutins soit forte. La Ville se mobilise à cette fin.

Dans cette perspective, il convient de définir par délibération :

- le mode d'organisation et de fonctionnement des instances consultatives du personnel,
- la composition et le nombre de membres de ces différentes instances.

1. L'organisation et le fonctionnement des instances consultatives du personnel

a. Des instances communes

Une culture administrative partagée et un fort sentiment d'appartenance caractérisent les personnels de la Ville de Lille, de ses communes associées et de ses établissements : le centre communal d'action sociale, les sections hellemmoises et lommoises du centre communal d'action sociale et la caisse des écoles.

Il est proposé de maintenir le fonctionnement actuel d'instances consultatives uniques compétentes pour l'ensemble des agents des composantes de la collectivité. Ceci est permis par les articles L.261-4 (CAP), L.272-1 (CCP) et L.251-7 (CST) du CGFP.

Cette organisation permet d'instaurer des lieux uniques de dialogue social entre les représentants du personnel et les représentants de l'employeur.

Cette disposition permet de maintenir un lieu d'échange entre, d'une part, les représentants du personnel et, d'autre part, les élus qui définissent les orientations stratégiques et les membres de la direction générale et les directeurs qui les mettent en œuvre. Les avis du collège Personnel et ceux du collège Employeur sont recueillis de façon distincte, ce qui fait clairement apparaître l'avis de chaque collège.

Des délibérations concordantes sont présentées à l'ensemble des organes délibérants concernés dans cette perspective.

b. Le maintien du caractère paritaire

Soucieuse de la poursuite d'un dialogue social de qualité, avec l'ensemble des organisations syndicales, et porté par les élus, il est proposé de conserver le caractère paritaire du comité social territorial.

Le paritarisme est le gage d'une gestion des ressources humaines concertée entre les élus représentant le personnel et les élus municipaux.

2. Le nombre de membres

Le nombre de représentants titulaires du personnel dépend de l'effectif des agents relevant de chaque instance qui, au 1^{er} janvier de l'année des élections, remplissent les conditions pour être électeurs (CAP : R.262-8 ; CCP : R.272-7 ; CST : R.252-35).

Compte tenu des effectifs cumulés de la commune et de ses établissements, le nombre de membres est fixé comme suit :

► commissions administratives paritaires (article R.262-5) :

Catégorie	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
A	6	6	6	6
B	7	7	7	7
C	8	8	8	8

► commission consultative paritaire des personnels contractuels (R.272-6) :

	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commission unique	8	8	8	8

► comité social territorial (articles R.252-34) :

	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
CST	15	15	15	15

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est une émanation du comité social territorial. Chaque organisation syndicale siégeant au comité social territorial désigne au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient dans ce comité. Les représentants du personnel sont ainsi désignés librement par les syndicats.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5, L.251-7, L.251-9, L.261-2, L.261-4, L.272-1, L.272-2, R.252-34 R.252-35, R.262-5, R.262-8, R.272-6 et R.272-7 ;

Vu l'arrêté APFF2513659A du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu les effectifs des agents de la collectivité et de ses établissements remplissant les conditions pour être électeurs dans les différentes instances au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l’avis du comité social territorial du 7 mai 2026 ;

Il est demandé au comité de gestion de bien vouloir :

DECIDER la création d'instances consultatives du personnel (commissions administratives paritaires, commission consultative paritaire et comité social territorial) uniques compétentes pour les personnels de la commune de Lille (y compris les communes associées d’Hellemmes et Lomme), du centre communal d’action sociale de Lille, des sections communales du centre communal d'action sociale de Lomme et d'Hellemmes et de la caisse des écoles de Lille ;

APPROUVER les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances consultatives du personnel décrites ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

FIXER le nombre de membres des instances consultatives du personnel tel qu’indiqué ci-dessous, à compter du prochain renouvellement des représentants du personnel :

► commissions administratives paritaires :

Catégorie	Représentants du personnel		Représentants de l’administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
A	6	6	6	6
B	7	7	7	7
C	8	8	8	8

► commission consultative paritaire des personnels contractuels :

	Représentants du personnel		Représentants de l’administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commission unique	8	8	8	8

► comité social territorial :

	Représentants du personnel		Représentants de l’administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
CST	15	15	15	15

FAIT ET DELIBERE A HELLEMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.
ADOPTES A L’UNANIMITE

Pour extrait conforme
Franck GHERBI
 Président
 de la Section Hellemmoise
 du CCAS de Lille



Nombre d'administrateurs en exercice : 7

Date de la convocation : 7/10/26

DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE

N° 26/35

SEANCE DU : 15 octobre 2026

PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence), Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEAUX et Florence COLLET

EXCUSEE : Justine RATELADE

Objet : Personnel municipal - Débat relatif à la protection sociale complémentaire.

L'article L.827-12 du Code général de la fonction publique dispose qu'à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées à leurs agents en matière de protection sociale complémentaire (PSC).

Ce temps d'échange constitue une étape importante visant à engager une réflexion sur la politique sociale de la collectivité et les conditions de protection des agents territoriaux.

Il doit permettre aux élus de disposer d'une information sur la situation de la collectivité en matière de PSC et sur les perspectives envisagées.

Il s'agit d'un débat d'information et d'orientation, qui ne donne pas lieu à un vote ou à une décision exécutoire.

La Ville de Lille entend favoriser l'accès de ses agents à la protection sociale complémentaire afin de contribuer à l'égalité d'accès aux soins et de soutenir le pouvoir d'achat face aux risques susceptibles de survenir au cours de leur vie professionnelle et personnelle.

En application des articles L.827-1 à L.827-3 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance :

- couverture santé (mutuelle santé) : garanties destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;
- couverture prévoyance : garanties destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

La participation des personnes publiques n'est possible que pour les contrats dits labellisés, qui garantissent la solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, conformément aux dispositions des articles 5 et suivants du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Dans le cadre de la participation financière, les collectivités peuvent opter pour la procédure de labellisation, en versant une participation individuelle aux agents ayant souscrit à un contrat, ou la procédure de convention de participation par la sélection d'une offre après mise en concurrence.

La Ville de Lille a fait le choix de l'aide individuelle, permettant aux agents de conserver le libre choix de leur couverture.

L'article L.827-12 du Code général de la fonction publique prévoit que l'assemblée délibérante doit, dans les six mois suivant son renouvellement général, organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Un premier débat relatif à la protection sociale complémentaire s'était tenu lors de la séance du 4 février 2022, en application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire qui prévoyait l'organisation d'un débat dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance. Ce débat s'est tenu en l'absence du décret d'application qui a été publié a posteriori, le 20 avril 2022.

La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, qui intègre les propositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, a par ailleurs clarifié le cadre des obligations qui s'imposent aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2029. Cette loi prévoit notamment la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire pour la prévoyance ainsi qu'une participation de l'employeur au moins égale à la moitié de la cotisation ou de la prime individuelle correspondant aux garanties minimales.

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée délibérante de tenir un débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents municipaux.

I. Les obligations des employeurs territoriaux en matière de protection sociale complémentaire au 1er janvier 2026

Le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire a défini les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent participer au financement des garanties dans les domaines de la santé et de la prévoyance.

Le décret du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales fixe un niveau plancher de garanties et de participation de l’employeur au financement des risques santé et prévoyance :

	Prévoyance	Santé
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Participation minimale	7 € / mois	15 € / mois
Modalité de participation	- Soit pour tout contrat individuel labellisé ; - Soit pour les agents ayant souscrit au contrat collectif labellisé proposé par la collectivité	
Bénéficiaires	Fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé.	
Garanties minimales du contrat	- 90% du traitement et NBI - 40% du régime indemnitaire - Rente invalidité et capital décès	- Ticket modérateur - « 100% santé » - forfait journalier hospitalier.

II. Dispositifs en vigueur au sein de la collectivité

Participation au financement de la couverture santé :

Depuis 2013, la Ville de Lille verse une participation santé aux agents, sur présentation de leur attestation de labellisation.

Par délibération n°25/39 du 17 décembre 2025, ce montant a été revalorisé de 5 € à compter du 1er janvier 2026 et est dorénavant de :

- Catégorie A : 15 € par mois.
- Catégorie B : 20 € par mois.
- Catégorie C : 30 € par mois.

En 2025, 2 339 agents ont bénéficié de cette participation, représentant un engagement financier de la collectivité de 554 743 €.

Participation au financement de la couverture prévoyance :

La délibération n° 24/31 du 27 novembre 2024 a instauré à compter du 1er janvier 2025 la participation à la prévoyance pour les risques d’incapacité de travail, d’invalidité, d’inaptitude ou de décès mentionnées à l’article L.827-11 du Code général de la fonction publique, d’un montant de 7 € par mois à partir de l’année 2025.

En 2025, 144 agents ont bénéficié de cette participation, représentant un engagement financier de la collectivité de 10 087 €.

La collectivité propose également, en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), un contrat collectif de prévoyance non labellisé et sans participation financière, permettant aux agents, dans les six mois de leur intégration, d'adhérer à un contrat garantissant une rémunération correspondant à 95 % de la traitement indiciaire à partir du 4ème mois d'arrêt maladie.

III. Les obligations de la collectivité en matière de protection sociale complémentaire à compter du 1er janvier 2029

Le volet relatif à la prévoyance a été modifié par la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 pour prendre en compte deux mesures issues de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 :

- la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire, couvrant le traitement indiciaire, le régime indemnitaire et les risques invalidités et décès ;
- l'augmentation de participation de l'employeur, portée à un seuil minimal d'au moins 50 % du montant de la cotisation mensuelle.

La collectivité doit mettre en œuvre une convention de participation au plus tard au 1er janvier 2029. Cette convention peut être issue d'un appel d'offres ou peut être directement conclue en partenariat avec le centre départemental de gestion du Nord.

À ce titre, le Centre gestion département du Nord (CDG 59) propose deux contrats auxquels la collectivité peut adhérer, sous réserve d'un avis du comité social territorial et de l'adoption d'une délibération par le Conseil municipal :

- un contrat de santé (MNT).
- un contrat de prévoyance (COLLECTEAM).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération n° 22/86 du 4 février 2022 relative au débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire ;

Vu la délibération n° 24/31 du 27 novembre 2024 relative à la protection sociale complémentaire ;

Vu la délibération n° 25/39 du 17 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire ;

Il est demandé au Comité de gestion de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire.

FAIT ET DELIBERE A HELLEMMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

LES MEMBRES DU COMITE ACTENT QU'UN DEBAT S'EST TENU AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SUR LES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC) SANTE ET PREVOYANCE DESTINEES AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITE.

Pour extrait conforme
Franck GHERBI
Président
de la Section Hellemmoise
du CCAS de Lille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE**

N° 26/36

SEANCE DU : 15 OCTOBRE 2026

**PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence),
Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEaux et
Florence COLLET**

EXCUSEE : Justine RATELADE

OBJET : CCAS – Décision modificative n°2 – Exercice 2026

Vu la délibération 25/35 du comité de Gestion de la Section Hellemmoise du CCAS de Lille du 17 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération 26/14 du Comité de Gestion de la Section Hellemmoise du CCAS de Lille du 18 juin 2026 portant adoption de la reprise et de l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération 26/15 du Comité de Gestion de la Section Hellemmoise du CCAS de Lille du 18 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire ;

Considérant la nécessité de procéder à des réajustements de crédits, notamment à la suite du rejet de l'EPRD par le Département du Nord au vu de la situation financière de l'établissement.

Considérant la nécessité d'abonder les recettes à la hauteur du déficit, comme suit :

Section	Investissement	Fonctionnement
Recettes	-27 500,00 €	-260 600,00 €
Dépenses	-27 500,00 €	-260 600,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Il est demandé au Comité de Gestion de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n°2 du budget principal du CCAS tel que proposée en annexe
-
- FAIT ET DELIBERE A HELLEMMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.
-
- ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

Franck GHERBI

Président de la Section Hellemmoise
du CCAS de Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: CCAS HELLEMMES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20001739000010

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : CCAS HELLEMMES - BP (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	Sans Objet
D2 - Balance générale - Recettes	Sans Objet

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	31
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
A1.01 - Opérations non ventilables	40
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	41
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	44
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	45
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	46
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	49
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	52
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	55
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	56
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	59
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	61
A1.908 - Fonction 8 - Transports	64
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
A2.01 - Opérations non ventilables	70
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	114
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	116
B4 - Etat des charges transférées	117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	118
B6 - Prêts	119
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	120
B9 - Etat du personnel	123
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	124
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	125
B11.2 - Liste des établissements publics créés	126
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	127

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale

Informations fiscales (N-2)**Collectivité**

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios**Valeurs**

- | | |
|----|--|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population |
| 2 | Recettes réelles de fonctionnement / population |
| 3 | Dépenses d'équipement brut / population |
| 4 | Encours de dette / population (2) (3) |
| 5 | DGF / population |
| 6 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) |
| 7 | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement |
| 9 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4) |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 280 581,84	1 367 423,00	1 387 158,67	A1	1 473 999,83
Investissement	4 785,95	27 141,77	(2) 469 566,17	A2	491 921,99
Fonctionnement	1 275 795,89	1 340 281,23	(3) 917 592,50	A3	982 077,84

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	1 473 999,83
Investissement	A2 + B2	491 921,99
Fonctionnement	A3 + B3	982 077,84

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

S2LO

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

CZ

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

S2LO

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

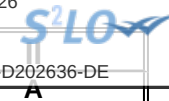
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-27 500,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) -27 500,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		-27 500,00	-27 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-260 600,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) -260 600,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-260 600,00	-260 600,00
TOTAL DU BUDGET (5)		-288 100,00	-288 100,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00	46 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	560 555,07	0,00	-74 000,00	-74 000,00	486 555,07
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		560 555,07	0,00	-27 500,00	-27 500,00	533 055,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 200,92	0,00	0,00	0,00	3 200,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total des dépenses financières		4 700,92	0,00	0,00	0,00	4 700,92
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		565 255,99	0,00	-27 500,00	-27 500,00	537 755,99

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	565 255,99	0,00	-27 500,00	-27 500,00	537 755,99
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	537 755,99
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	1 334,00	0,00	0,00	0,00	1 334,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 734,00	0,00	0,00	0,00	1 734,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 734,00	0,00	0,00	0,00	1 734,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	44 100,00		0,00	0,00	44 100,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		44 100,00		0,00	0,00	44 100,00

TOTAL	45 834,00	0,00	0,00	0,00	45 834,00
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	491 921,99
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	537 755,99
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

44 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	663 367,38	0,00	-199 200,00	-199 200,00	464 167,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	623 810,00	0,00	0,00	0,00	623 810,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	998 901,38	0,00	-61 400,00	-61 400,00	937 501,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 288 778,76	0,00	-260 600,00	-260 600,00	2 028 178,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 288 778,76	0,00	-260 600,00	-260 600,00	2 028 178,76

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	44 100,00		0,00	0,00	44 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		44 100,00		0,00	0,00	44 100,00

TOTAL	2 332 878,76	0,00	-260 600,00	-260 600,00	2 072 278,76
--------------	---------------------	-------------	--------------------	--------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 072 278,76
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 073 300,00	0,00	0,00	0,00	1 073 300,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 900,92	0,00	0,00	0,00	6 900,92
Total des recettes de gestion courante		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	1 090 200,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	1 090 200,92

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	1 090 200,92
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	982 077,84
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 072 278,76
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	44 100,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		565 255,99	0,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	46 500,00
21	Immobilisations corporelles	560 555,07	0,00	0,00	-74 000,00	-74 000,00	0,00	-74 000,00	-74 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		560 555,07	0,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 200,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 700,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		565 255,99	0,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

-27 500,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		45 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	44 100,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		44 100,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	-27 500,00
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	-27 500,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

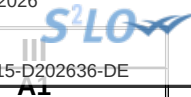
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		565 255,99	0,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	46 500,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	46 500,00
21	Immobilisations corporelles	560 555,07	0,00	0,00	-74 000,00	-74 000,00	0,00	-74 000,00	-74 000,00
21828	Autres matériels de transport	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	491 055,07	0,00		-74 000,00	-74 000,00	0,00	-74 000,00	-74 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		560 555,07	0,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 200,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 200,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		4 700,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		565 255,99	0,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00	0,00	-27 500,00	-27 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

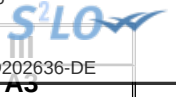
III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

AZ:J

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		45 834,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	1 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	44 100,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	32 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	8 600,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	700,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19/10/2026
ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

SLO

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
28188	Autres immo. corporelles	800,00		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		44 100,00		0,00	0,00		0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 332 878,76	0,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00
011	Charges à caractère général (4)	663 367,38	0,00	0,00	-199 200,00	-199 200,00	0,00	-199 200,00	-199 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	623 810,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	998 901,38	0,00	0,00	-61 400,00	-61 400,00	0,00	-61 400,00	-61 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 288 778,76	0,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 288 778,76	0,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	44 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		44 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****-260 600,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 073 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 900,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté**-260 600,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****-260 600,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

51

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
	TOTAL	2 332 878,76	0,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00
011	Charges à caractère général (5)	663 367,38	0,00	0,00	-199 200,00	-199 200,00	0,00	-199 200,00	-199 200,00
60611	Eau et assainissement	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	11 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	78 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	524 167,38	0,00		-199 200,00	-199 200,00	0,00	-199 200,00	-199 200,00
63512	Taxes foncières	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	623 810,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	90 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	203 370,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	3 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	8 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	57 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	81 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	13 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	19 540,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	54 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	76 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	4 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	998 901,38	0,00	0,00	-61 400,00	-61 400,00	0,00	-61 400,00	-61 400,00
65133	Secours d'urgence	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	810 367,38	0,00		-61 400,00	-61 400,00	0,00	-61 400,00	-61 400,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	154 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	334,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	12 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

Pour

5710

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II			
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 288 778,76	0,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 288 778,76	0,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00	0,00	-260 600,00	-260 600,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	44 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	44 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		44 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

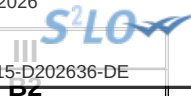
Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 073 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 900,92	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	3 900,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 090 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00
-------------	------

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	451 555,07	0,00	0,00	0,00	0,00	85 700,92	500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	451 555,07	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

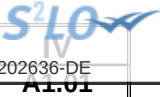
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		537 755,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 200,92
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		46 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		486 555,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 734,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		1 334,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		451 555,07	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	451 555,07	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le


ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 555,07
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 555,07
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE



IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le

S²LO

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

A1.903

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33			34		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			Vie sociale et citoyenne			
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le


ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

A1.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	6 700,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 200,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	1 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	0,00	85 700,92
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

A1.904-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE



IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE



IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le


ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	1 104 477,38	0,00	0,00	0,00	1 000,00	914 801,38	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	313 667,38	0,00	0,00	0,00	1 000,00	144 300,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	623 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 501,38	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 900,92	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,92	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		3 100,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00		2 028 178,76
011	Charges à caractère général	3 100,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00		466 867,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		623 810,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		937 501,38
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		42 500,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00		1 090 200,92
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	42 500,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00		1 073 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 900,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.930

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 104 477,38	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	297 367,38	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	387 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	135 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	154 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	12 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

S2LO

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé		03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports	0345		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 104 477,38
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 367,38
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 010,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE



AZ.93Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le


ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres services périscolaires et annexes						
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.933

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
								Soutien aux sportifs		
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

S2LO

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	14 600,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	13 600,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	15 734,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	6 900,92	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	3 900,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	844 567,38	33 700,00	0,00	0,00	914 801,38
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	7 400,00	7 700,00	0,00	0,00	22 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	78 200,00	0,00	0,00	0,00	78 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
628	Divers	0,00	0,00	2 200,00	4 800,00	0,00	0,00	28 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	21 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	748 967,38	0,00	0,00	0,00	749 301,38
RECETTES		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	22 900,92
706	Prestations de services	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,92

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.934-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.934-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 700,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	300,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

S2LO

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 800,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.937

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le


ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

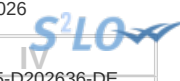
IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE


B1.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE	dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

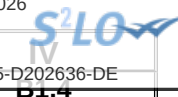
Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE



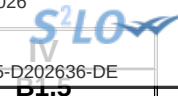
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

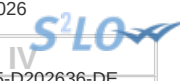
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE


IV
B1.6

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

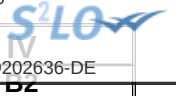
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

IV
B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

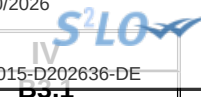


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	INSTALLATION COMPLEXE SPECIAL	5	01/01/2019
L	SUBVENTION EQUIPEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS	10	16/10/2019
L	AUTRES MAT DE TRANSPORT	8	10/04/2024
L	CONC ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES ET PROCED	2	10/04/2024
L	AUTRES INST MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUES FAIBLE VALEUR	1	10/04/2024
L	AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES FAIBLE VALEUR	1	10/04/2024
L	AUTRES MAT DE BUREAU ET MOBILIER FAIBLE VALEUR	1	10/04/2024
L	AUTRE MAT INFORMATIQUE	1	10/04/2024
L	MOBILIER FAIBLE VALEUR	1	10/04/2024
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	10/04/2024
L	AUTRES MAT DE BUREAU ET MOBILIER	10	10/04/2024
L	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10	10/04/2024
L	INST GNRLES AGCTS AMNGTS DES CONSTRUCTION HORS COLLECTIVITE	15	10/04/2024
L	AUTRES INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE	10	10/04/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	10	10/04/2024
L	MAT BUREAU MAT INFOR FAIBLE VALEUR	1	10/04/2024
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	10/04/2024
L	INSTAL GALES AGTS AMEN DES CONSTR BAT PUBLICS	20	21/10/2024
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	20	23/10/2024



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le
de l'exercice

SOLDE
ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

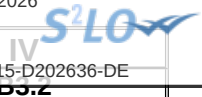


Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	Montant des provisions constituées E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE


IV
D4

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

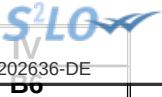
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (6) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

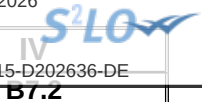
Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le



ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 - 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 - 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 - 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

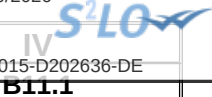
B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202636-DE


IV
B11.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES					
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Nombre d'administrateurs en exercice : 7
Date de la convocation : 7/10/26

**DELIBERATION
DU COMITE DE GESTION DE LA SECTION HELLEMMOISE
DU CCAS DE LILLE**

N° 26/37

SEANCE DU : 15 octobre 2026

**PRESENTS : Franck GHERBI, Mabrouk ZOUAREG (visioconférence) ,
Micheline GEORGES, Evelyne LEDEZ, Olivier DESROUSSEAUX et
Florence COLLET**

EXCUSEE : Justine RATELADE

OBJET : EHPAD « La Sabotière » – Décision Modificative n°2 – Exercice 2026

Vu la délibération n°25/36 du comité de Gestion de la Section Hellemmoise du CCAS de Lille du 17 décembre 2025 portant adoption de l'EPRD 2026 de l'EHPAD « La Sabotière » ;

Vu la délibération n°26/19 du comité de Gestion de la Section Hellemmoise du CCAS de Lille du 18 juin 2026 portant adoption de la DM n°1 de l'EHPAD « La Sabotière » ;

Vu la décision tarifaire de l'ARS portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2026 de l'EHPAD « La Sabotière » à Hellemmes ;

Vu l'arrêté du Conseil Départemental du Nord fixant pour l'exercice 2026 l'enveloppe relative à la dépendance, les tarifs journaliers afférents à la dépendance et la dotation relative à la dépendance à la charge du département du Nord versée à L'EHPAD public « La Sabotière » ;

Considérant l'adoption de la délibération n°26/36 ;

Considérant la nécessité d'abonder les recettes à la hauteur du déficit de l'EHPAD comme suit :

Section	Investissement	Fonctionnement
Recettes	+46 500,00 €	+176 800,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Total	+46 500,00 €	+176 800,00 €

Il est demandé au Comité de Gestion de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n°2 du budget annexe de l'EHPAD « La Sabotière » telle que proposée en annexe.

•

FAIT ET DELIBERE A HELLEMES, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ONT
SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

ADAPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme

Franck GHERBI

Président de la Section Hellemmoise
du CCAS de Lille

Annexe 1bis : Cadre normalisé de présentation de la décision modificative (DM) ou du virement de crédits (VC) des établissements et services relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (hors établissements relevant des articles

Exercice : 2026

N° FINESS (entité juridique) : 590798005

Organisme gestionnaire : CCAS HELLEMES

Statut de l'entité juridique : Etablissement Public

Adresse : 2 Parc Bocquet, 59260 Hellemmes

Téléphone : 03 20 79 97 40

Fax :

Email : cmignot@mairie-hellemmes.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : MIGNOT Carole
Directrice du CCAS d'Hellemmes

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 1er janvier 2025

Période d'observation (Janvier 2026 à ... 2026) : Octobre

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablis-se-ment (*)	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP principal/ annexe	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD La Sabotière	105 Rue Jeanne d'Arc, 59260 Hellemmes	590806576	EHPAD	22/01/2013	78	78	365	Oui	CRP Principal	Non



Convention collective majoritaire de travail:

(*): N° FINESS de l'ESSMS ou, pour les établissements publics, de l'activité.
(**): Compte de résultat prévisionnel principal
(***): Compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 059-200017390-20261015-D202637-DE



Raison sociale :	EHPAD La Sabotière
FINESS ET :	590806576

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFECTÉES À L'EXPLOITATION COURANTE

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
ACHATS				
601/602/603				0,00 €
606	Achats non stockés de matières et fournitures	311 500,00 €		311 500,00 €
607	Achats de marchandises			0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			0,00 €
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical			0,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	27 600,00 €		27 600,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			0,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			0,00 €
6242	Transports d'usagers			0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	7 600,00 €		7 600,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	4 000,00 €		4 000,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			0,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	476 000,00 €		476 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	134 600,00 €		134 600,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	200,00 €		200,00 €
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL GROUPE I	971 500,00 €	0,00 €	0,00 €	971 500,00 €

GROUPE II : CHARGES AFFECTÉES AU PERSONNEL

	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement	72 000,00 €		72 000,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			0,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	53 600,00 €		53 600,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 940 500,00 €		1 940 500,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	35 700,00 €		35 700,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé			0,00 €
645	Cotisations de sécurité sociale et de prévoyance	700 400,00 €		700 400,00 €
646	Personnes handicapées			0,00 €
647	Autres charges sociales			0,00 €
648	Autres charges de personnel			0,00 €
TOTAL GROUPE II	2 802 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 802 200,00 €

		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
612	Redevances de crédit-bail				0,00 €
613	Locations	50 400,00 €			50 400,00 €
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €
615	Entretien et réparations	167 000,00 €			167 000,00 €
616	Primes d'assurances	12 000,00 €			12 000,00 €
617	Etudes et recherches	69 500,00 €			69 500,00 €
618	Divers	19 700,00 €			19 700,00 €
623	Information, publications, relations publiques				0,00 €
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	17 000,00 €			17 000,00 €
637/638	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) et rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	1 500,00 €			1 500,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	8 000,00 €			8 000,00 €
652	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables				0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00 €
657	Subventions	7 600,00 €			7 600,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	100,00 €			100,00 €
CHARGES FINANCIERES					
66	Charges financières				0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	35 000,00 €			35 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (ESSMS publics)				0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles				0,00 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	45 000,00 €			45 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation				0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €
68748	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles				0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00 €
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)				0,00 €
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €
TOTAL GROUPE III		432 800,00 €	0,00 €	0,00 €	432 800,00 €
TOTAL DES CHARGES		4 206 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 206 500,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		0,00 €			24 100,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		4 206 500,00 €			4 230 600,00 €
Présentation des produits :					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)				0,00 €
731224/7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €
732	Produits à la charge de l'Etat				0,00 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0,00 €
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)				0,00 €
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 519 800,00 €		39 000,00 €	1 558 800,00 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	971 600,00 €			971 600,00 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 201 300,00 €			1 201 300,00 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs				0,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0,00 €
TOTAL GROUPE I		3 692 700,00 €	0,00 €	39 000,00 €	3 731 700,00 €
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	2 300,00 €			2 300,00 €
70821	Forfaits journaliers				0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF				0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0,00 €
71	Production stockée				0,00 €
72	Production immobilisée				0,00 €
74	Subventions et participations (sauf c/747)				0,00 €
747	Quotes-parts des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice				0,00 €
75	Autres produits de gestion courante (sauf c/757)				0,00 €
757	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)				0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				0,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0,00 €
6459/64979	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance sur et autres charges sociales				0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activités				0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)				0,00 €
TOTAL GROUPE II		2 300,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
76	Produits financiers				0,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	326 800,00 €		137 800,00 €	464 600,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)				0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif (ESSMS publics)				0,00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice (ESSMS publics)	32 000,00 €			32 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels				0,00 €
AUTRES PRODUITS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants				0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €
78748	Autres reprises sur provisions réglementées				0,00 €
7875/7876	Reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles				0,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)				0,00 €

78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €
79	Transferts de charges				0,00 €
TOTAL GROUPE III		358 800,00 €	0,00 €	137 800,00 €	496 600,00 €
TOTAL DES PRODUITS		4 053 800,00 €	0,00 €	176 800,00 €	4 230 600,00 €
DEFICIT PREVISIONNEL		152 700,00 €			0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		4 206 500,00 €			4 230 600,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)					0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)					0,00 €
Ratios		Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice 2026
Marge brute d'exploitation		-431 500,00 €			-392 500,00 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)		3 695 000,00 €			3 734 000,00 €
Taux de marge brute		-11,68%			-10,51%
Résultat net		-152 700,00 €			24 100,00 €
Produits comptes de classe 7 - c/709 et c/713		4 053 800,00 €			4 230 600,00 €
Taux de résultat		-3,77%			0,57%

Notes: Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotaions non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.
(*) : EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

Synthèse des CRP

FINESS ET	590806576
Raison sociale	EHPAD La Sabotière

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	971 500,00 €	971 500,00 €	3 692 700,00 €	3 731 700,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 802 200,00 €	2 802 200,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	432 800,00 €	432 800,00 €	358 800,00 €	496 600,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 206 500,00 €	4 206 500,00 €	4 053 800,00 €	4 230 600,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	24 100,00 €	152 700,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 206 500,00 €	4 230 600,00 €	4 206 500,00 €	4 230 600,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026 (*)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

(*) : EPRD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2026

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	971 500,00 €	971 500,00 €	3 692 700,00 €	3 731 700,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 802 200,00 €	2 802 200,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	432 800,00 €	432 800,00 €	358 800,00 €	496 600,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 206 500,00 €	4 206 500,00 €	4 053 800,00 €	4 230 600,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)	0,00 €	24 100,00 €	152 700,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 206 500,00 €	4 230 600,00 €	4 206 500,00 €	4 230 600,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0,00 €	24 100,00 €	152 700,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	45 000,00 €	45 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			0,00 €	0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	45 000,00 €	69 100,00 €	184 700,00 €	32 000,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	37 100,00 €	139 700,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	0,88%	3,45%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP) - EXERCICE 2026

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	139 700,00 €	0,00 €	0,00 €	37 100,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	37 300,00 €	0,00 €	41 600,00 €	0,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (3)	103 200,00 €	0,00 €	8 500,00 €	46 500,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	280 200,00 €	0,00 €	50 100,00 €	83 600,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	83 600,00 €	230 100,00 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	280 200,00 €	83 600,00 €	280 200,00 €	83 600,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2026 (4)

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2026

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié
FRNG estimé au 1er janvier	-587 103,28 €	-587 103,28 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-230 100,00 €	83 600,00 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre	-817 203,28 €	-503 503,28 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL (5) - EXERCICE 2026

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié
BFR estimé au 1er janvier	295 733,42 €	295 733,42 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre	295 733,42 €	295 733,42 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

	Dernier EP RD exécutoire Exercice 2026 (1)	EPRD modifié
Trésorerie au 1er janvier	-882 836,70 €	-882 836,70 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-230 100,00 €	83 600,00 €
Trésorerie prévisionnelle au 31 décembre	-1 112 936,70 €	-799 236,70 €

(1) EP RD issu de l'agrégation de l'ensemble des décisions budgétaires précédentes

(2) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables" excédentaires différés (ligne 005)

(3) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(4) ESSMS privés uniquement

(5) A estimer à partir d'hypothèses réalistes d'évolution des postes du BFR (stocks, créances et dettes : effet volume et délais)

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026	EPRD modifié
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			-152 700,00 €	24 100,00 €
+ Flux internes (charges)			45 000,00 €	45 000,00 €
F R I	+ Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	c/652 ou c/675	0,00 €	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	45 000,00 €	45 000,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €	0,00 €
	+ dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6875, c/6876	0,00 €	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €	0,00 €
- Flux internes (produits)			32 000,00 €	32 000,00 €
F R I	- Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	c/757 ou c/775	0,00 €	0,00 €
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/747 ou c/777	32 000,00 €	32 000,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	0,00 €	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7875, c/7876	0,00 €	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			-139 700,00 €	37 100,00 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>13 000,00 €</i>	<i>13 000,00 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>-152 700,00 €</i>	<i>24 100,00 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé 2025	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement		0,00 €	37 100,00 €
	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u>			
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	26 335,55 €	8 500,00 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)			46 500,00 €
	<u>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾)	13 242,01 €	41 600,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
757/775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES RESSOURCES	39 577,56 €	50 100,00 €	83 600,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	230 100,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	39 577,56 €	280 200,00 €	83 600,00 €

Emplois		Réalisé 2025	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2026	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement		139 700,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)	14 652,95 €	37 300,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	2 359,70 €	91 200,00 €	11 000,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage		91 200,00 €	11 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	2 359,70 €		
23	Immobilisations en cours		12 000,00 €	-11 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES EMPLOIS	17 012,65 €	280 200,00 €	0,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	22 564,91 €	0,00 €	83 600,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	39 577,56 €	280 200,00 €	83 600,00 €

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement